

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

*Débat d'orientation budgétaire*  
*18 février 2022*

---



# Sommaire

## **1. Contexte général**

- Cadre juridique du débat d'orientation budgétaire
- Situation économique
- Impact des décisions de l'Etat

## **2. Situation et orientations budgétaires de la Commune de Clamart pour l'exercice 2022**

- Les recettes de fonctionnement
- Les dépenses de gestion courante / inflation
- La masse salariale
- Les budgets annexes

## **3. Programmation des investissements**

- Les dépenses d'investissements en 2022
- Les ressources d'investissement en 2022
- La dette

## **4. Eléments pluriannuelles**

- Le plan pluriannuel d'investissement
- Epargne brute à horizon du mandat

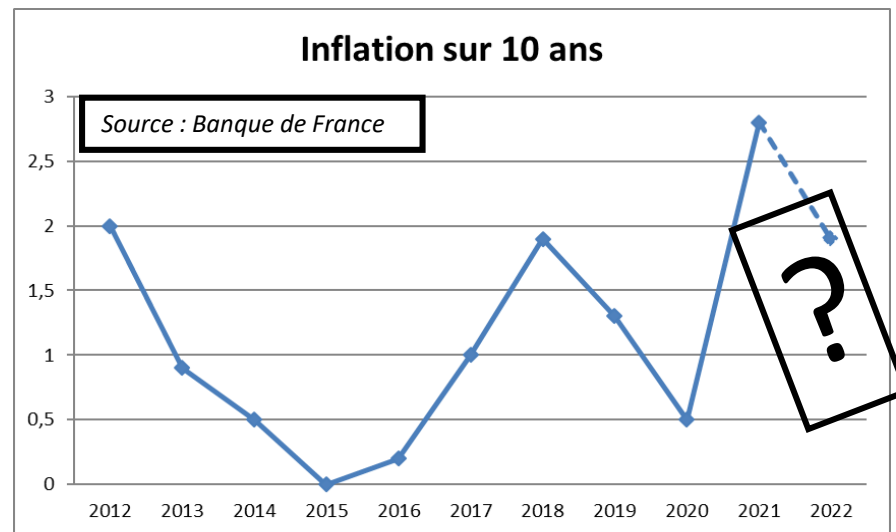
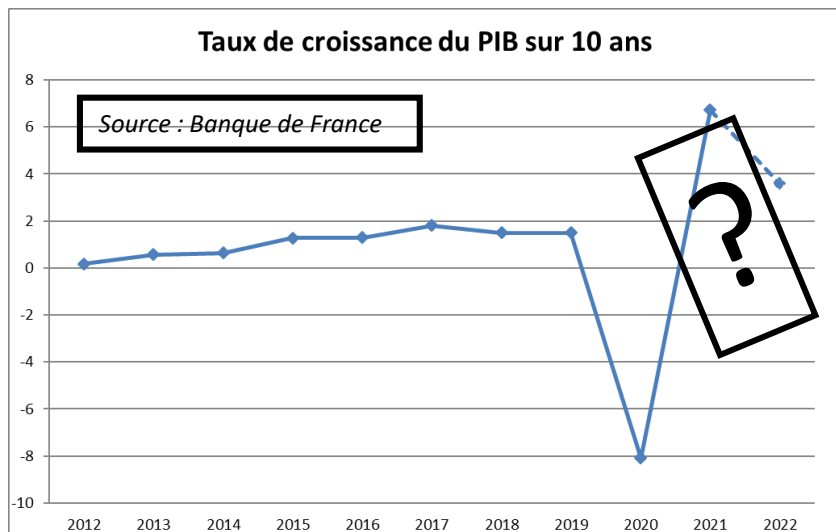
## **5. Conclusion**

# 1. Contexte général

# 1. Contexte général : cadre juridique du débat d'orientation budgétaire

- La tenue du Débat d'orientation budgétaire (DOB) en Conseil municipal est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants, dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif (article L 2312-1 du CGCT),
- Dans les communes de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le Maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable (article L 2311-1-1 du CGCT),
- Dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le Maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité hommes-femmes, tant au sein de la Ville que du point de vue des politiques menées sur le territoire (loi n° 2014-873 du 04 août 2014 et décret n° 2015-761 du 24 juin 2015),
- Le DOB permet au Conseil municipal d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la Ville au regard de son environnement économique, des décisions entérinées par la loi de finances et des contraintes pesant sur le budget de la Ville.

# 1. Contexte général : situation économique – marquée par une forte incertitude



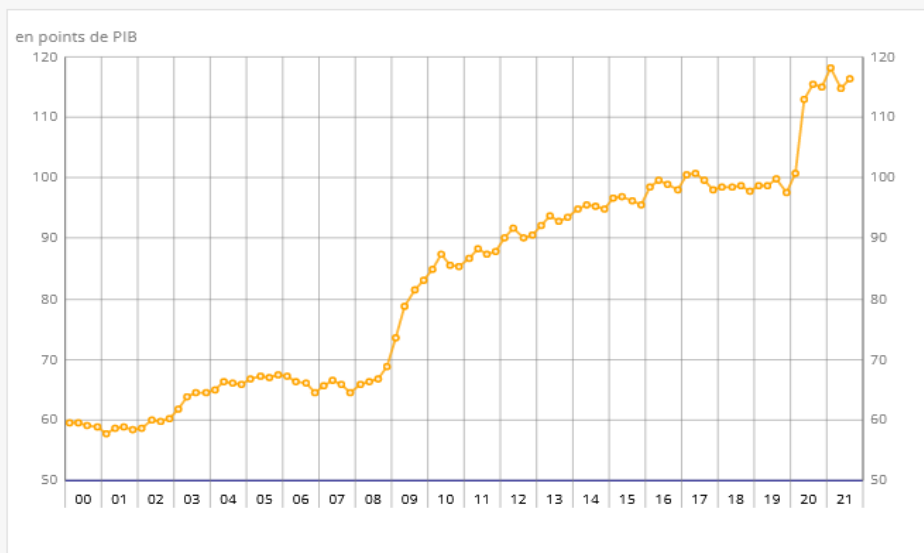
La croissance du PIB s'établit à 7 % en 2021 après avoir chuté de 8,1 % en 2020. Le projet de loi de finances pour 2022 a été établi sur une prévision de croissance de 4 % pour 2022. Les projections de la banque de France sont un peu moins optimistes (+ 3,6 % en 2022) du fait de difficultés d'approvisionnement rencontrées par de nombreux secteurs.

Le taux d'inflation pour 2021 devrait s'établir à 2,8 % bien au dessus des prévisions initiales. Ce taux particulièrement élevé, surtout en fin d'année, s'explique essentiellement par la très forte hausse des prix de l'énergie.

La loi de finances pour 2022 a été construite sur l'hypothèse d'une inflation à 1,5 % en 2022 alors qu'à ce jour la banque de France anticipe une inflation plus proche de 2%.

# 1. Contexte général : situation économique – dette et déficit de l'Etat

Dettes au sens de Maastricht des administrations publiques en points de PIB (\*)



Source : Comptes nationaux base 2014 - Insee, DGFIP, Banque de France

Structure de la dette publique Trim. 3 de 2021	Dette en milliards €	Part
Etat	2 297,9	81 %
Collectivités locales	236,3	8 %
Sécurité sociale	300,1	11 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 834,3</b>	<b>100 %</b>

La dette publique devrait atteindre 116 % du produit intérieur brut (PIB) fin 2021 soit un point de plus que le niveau de dette publique constaté à la fin de l'année 2020. Le déficit public de 2021 atteint 7% du PIB.

Pour la construction du PLF 2022, le gouvernement mise sur un déficit public de 4,8 % en 2022 et une dette publique s'établissant à 114 % du PIB.

# 1. Contexte général : impact des décisions de l'Etat

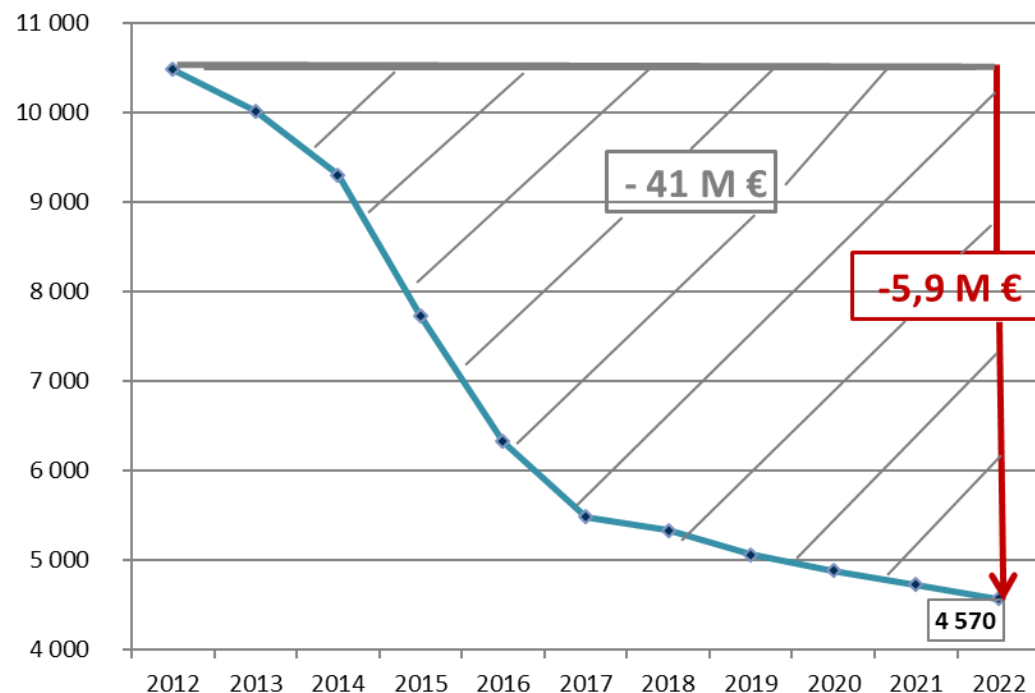
- La suppression de la taxe d'habitation pour le budget communal ne sera pas sans impact sur les recettes de la Ville, notamment s'agissant de la dynamique des recettes fiscales sur les années à venir. Cette suppression pourrait de plus pénaliser la construction de logements sociaux qui sont largement exonérés de taxe foncière. C'est pourquoi le Gouvernement a amendé la loi de finances pour y intégrer un mécanisme de compensation de cette exonération. Cette compensation sera toutefois limitée à dix ans et aux logements agréés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 30 juin 2026.
- Exonération de taxe foncière de deux ans pour les constructions nouvelles depuis 2021 d'au moins 40% imposée par l'Etat. Cette limitation imposée par l'Etat pèsera à hauteur de 3 700 000 € à l'échelle du mandat 2020 à 2026.
- Volonté du Gouvernement d'abonder la dotation de soutien à l'investissement local de 350 M€ supplémentaires. Dans la cadre de la DSIL la Commune a obtenu une subvention de 1,4 M € pour la rénovation de l'école de la Mairie, 2,2 M € au titre des Maires bâtisseurs en 2021 et percevra certainement une subvention sur le même sujet en 2022.

# 1. Contexte général : impact des décisions de l'Etat

CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT DGF ET FPIC	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	BAISSE CUMULEE
	10 477	10 016	9 304	7 732	6 321	5 479	5 330	5 060	4 884	4 722	4 570	
VARIATION EN MONTANT	0	- 461	- 712	-1 572	-1 411	- 842	- 149	- 270	- 176	- 162	- 152	- 5 907
VARIATION EN %	0%	-4%	-7%	-17%	-18%	-13%	-3%	-5%	-3%	-3%	-3%	
MONTANT CUMULE	0	- 461	-1 173	-2 745	-4 156	-4 998	-5 147	-5 417	-5 593	- 5 755	- 5 907	- 41 352

Il est rappelé que la **Commune de Clamart aura perdu plus de 41 millions €** de recettes entre 2012 et 2022.

Cette somme représente désormais près d'un an de masse salariale de la Commune et plus du tiers de l'encours de la dette.





# 2. Situation et orientations budgétaires de la Commune de Clamart pour l'exercice 2022

## 2. Orientations budgétaires 2022 : recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement - en milliers €				
Chapitre	Objet	BP 2021	Orientations 2022	Var° 2021 à 2022
013	Atténuation de charges	300	300	0,0%
70	Produits des services	9 061	9 536	5,2%
73	Impôts et taxes	53 418	56 704	6,2%
74	Dotations et subventions	10 561	10 647	0,8%
75	Autres produits	785	776	-1,2%
<b>TOTAL</b>		<b>74 125</b>	<b>77 962</b>	<b>5,2%</b>

- Chapitre 70 : La commune n'augmentera pas ses tarifs liés aux activités périscolaires et de la petite enfance en 2022. Les fortes variations observées entre 2021 et 2022 s'expliquent essentiellement par un effet volume.
- Chapitre 73 : La forte progression des recettes fiscales s'explique cette année encore par de nouvelles habitations mais surtout par la revalorisation des bases locatives de +3,4% du fait de l'inflation qui permet à la collectivité d'attendre une recette supplémentaire de 1,2 M€. Compte tenu de leur dynamisme, les droits de mutation pourront être inscrits à hauteur de 3 750 000 € en 2022.
- Chapitre 74 : En 2022 les dotations de L'Etat continuent leur érosion (5 420 000€) et les participations des financeurs (CD92, CAF) devraient rester stables.

## 2. Orientations budgétaires 2022 : dépenses de gestion courante

Dépenses de fonctionnement - en milliers €				
Chapitre	Objet	BP 2021	Orientations 2022	Var° 2021 à 2022
011	Charges à caractère général	13 880	14 856	7,0%
012	Charges de personnel	41 299	43 000	4,1%
014	Atténuations de produits	860	871	1,3%
65	Autres charges de gestion courante	19 062	19 282	1,2%
<b>TOTAL</b>		<b>75 101</b>	<b>78 008</b>	<b>3,9%</b>

- Le Chapitre 011 : L'augmentation de ce chapitre est essentiellement due aux nouveaux équipements, aux nouveaux contrats (DSP pour la crèche du Lac et la crèche du Pavé Blanc, prestation de gestion des parcs de stationnement) ainsi qu'à l'inflation. En effet, non seulement les tarifs de l'électricité progresseront de 43 % en 2022 pour un impact évalué à 420 000 € mais de plus certains fournisseurs pourraient solliciter de la Ville une indemnisation pour compenser la hausse des prix de leurs consommations intermédiaires. Une enveloppe de 200 000 € sera ajoutée au budget afin de pouvoir verser ce type d'indemnités aux fournisseurs qui auront transmis à la Ville une demande étayée.
- Chapitre 012 : Cette hausse qui ne sera que de 2% du réalisé 2021 à BP 2022 inclut les nouveaux agents recrutés pour assurer le service public dans les nouveaux quartiers ainsi que l'impact des nouvelles dispositions applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (hausse du minimum de traitement au niveau du Smic)
- Chapitre 65 : la progression observée au niveau du chapitre 65 s'explique par celle du FCCT qui intègre le transfert de la totalité de la voirie communale en année complète ainsi que la revalorisation des bases d'imposition. La ville continuera à aider les associations en maintenant les subventions à leur profit.

## 2. Hausse des coûts de l'énergie: un argument de plus pour en réduire la consommation

### Inflation des coûts de l'énergie :

- ✓ Le prix de l'électricité progressera de 43 % en 2022 avec un impact sur le budget de la Ville de 420 000 €.
- ✓ Le prix du gaz pourrait progresser en **2023** de 50% avec un nouvel impact sur le budget de la Ville d'environ 350 000 €.

L'effet inflation des prix de l'énergie pourrait représenter un montant de + 770 000 € à l'horizon 2023.

### Action qui seront mis en œuvre dès 2022 pour plus de sobriété énergétique et d'indépendance vis-à-vis des énergies fossiles :

- Production de chaleur par la géothermie qui permet de diviser par 3 voire 4 la consommation d'électricité (Hôtel de Ville et école de la Mairie dans un premier temps).
- Limiter les déperditions de chaleur par l'isolation thermique des façades et toitures, notamment dans les écoles de la Ville.
- Pilotage énergétique accru : éclairage à LED, capteurs de présence, installation photovoltaïques, déploiement des compteurs connectés, actions de sensibilisation.

## 2. Orientations budgétaires 2022 : masse salariale – effectifs de la Ville

ANNEE	TITULAIRES					NON TITULAIRES					TOTAL EFFECTIFS
	Temps complets	Temps non complets	Temps partiels	Total titulaires	part	Temps complets	Temps non complets	Temps partiels	Total non titulaires	part	
2012	610	8	48	666	67%	286	40	8	334	33%	1000
2013	663	12	60	735	72%	241	33	9	283	28%	1018
2014	663	12	60	735	71%	267	28	9	304	29%	1039
2015	659	11	52	722	73%	233	23	7	263	27%	985
2016	633	10	49	692	73%	224	22	7	253	27%	945
2017	631	9	45	685	77%	186	20	3	209	23%	894
2018	598	7	52	657	73%	215	21	4	240	27%	897
2019	598	7	45	650	70%	233	30	10	273	30%	923
2020	624	11	48	683	70%	259	30	9	298	30%	981
2021	592	13	46	651	65%	290	44	12	346	35%	997
2022	605	15	48	668	65%	306	44	13	363	35%	1031

La progression attendue des effectifs de la Commune de Clamart est liée à celle de son périmètre avec l'ouverture de nouveaux groupes scolaires.

## 2. Orientations budgétaires 2022 : masse salariale – comprendre sa composition à partir du réalisé 2021

		Montant réalisé en 2021
Rémunération brute des agents permanents	Traitements de base	19 698 152 €
	RI+ transfert prime point	3 652 802 €
	NBI	84 639 €
	Heures supplémentaires	878 343 €
	Avantages en nature	118 139 €
	Autres (indemnité de résidence, PFA, SFT...)	3 048 015 €
Rémunération brute des agents non permanents		2 340 042 €
Charges patronales		11 595 563 €
Autres (Cnas, assurance du personnel ...)		749 146 €
<b>Total</b>		<b>42 164 841 €</b>

## 2. Orientations budgétaires 2022 : masse salariale et temps de travail

- Jusqu'en 2017, la durée légale du temps de travail n'était pas respectée à Clamart.
- Cette durée légale, 1 607 heures par an pour un temps plein, est respectée depuis la conclusion du protocole d'accord du 05 juillet 2017 qui a été soumis au vote des agents (75% pour et 75 % de participation).
- Ce protocole d'accord avait également été l'occasion d'améliorer de 40 € net par mois la rémunération de tous les agents de la Ville ainsi que de créer une prime d'assiduité (via le CIA) de 400 € net par an maximale, réduite de 40 € net par jour d'absence.

## 2. Orientations budgétaires 2022 : budgets annexes

En milliers €

Parcs de stationnement		
BP 2021	BP 2022	Variation
1 091	1 480	36%
5 756	10 609	84%

Restauration municipale		
BP 2021	BP 2022	Variation
191	193	1%

Office de tourisme		
BP 2021	BP 2022	Variation
142	135	-5%
1	1	0%

<b>Fonctionnement</b>
<b>Investissement</b>

➤ Le budget annexe des parcs de stationnement : La section de fonctionnement progressera du fait de l'ouverture de nouveaux équipements en année pleine et d'une meilleure gestion des équipements au quotidien grâce au contrat de prestation de services conclu avec la SEM Vallée Sud Mobilités.

La section d'investissement pour 2022 sera marquée par l'acquisition du parc de stationnement des Canaux (1 600 K€), par le démarrage des travaux du parc de stationnement Hunebelle (1 820 K€) et la première phase de travaux de modernisation du parc de stationnement Desprez (650 K€). Les deux dernières opérations seront effectuées dans le cadre d'un mandat confié à Vallée Sud Aménagement. Le budget 2022 comportera également 4 650 K € d'écritures d'ordre comptables qui ne génèrent pas de flux financiers. Ces écritures sont nécessaires pour l'intégration d'équipements dans le patrimoine des parcs de stationnement de la Ville et pour la mise en œuvre des opérations sous mandat.

➤ Le budget annexe de la restauration municipale reste stable entre 2021 et 2022.

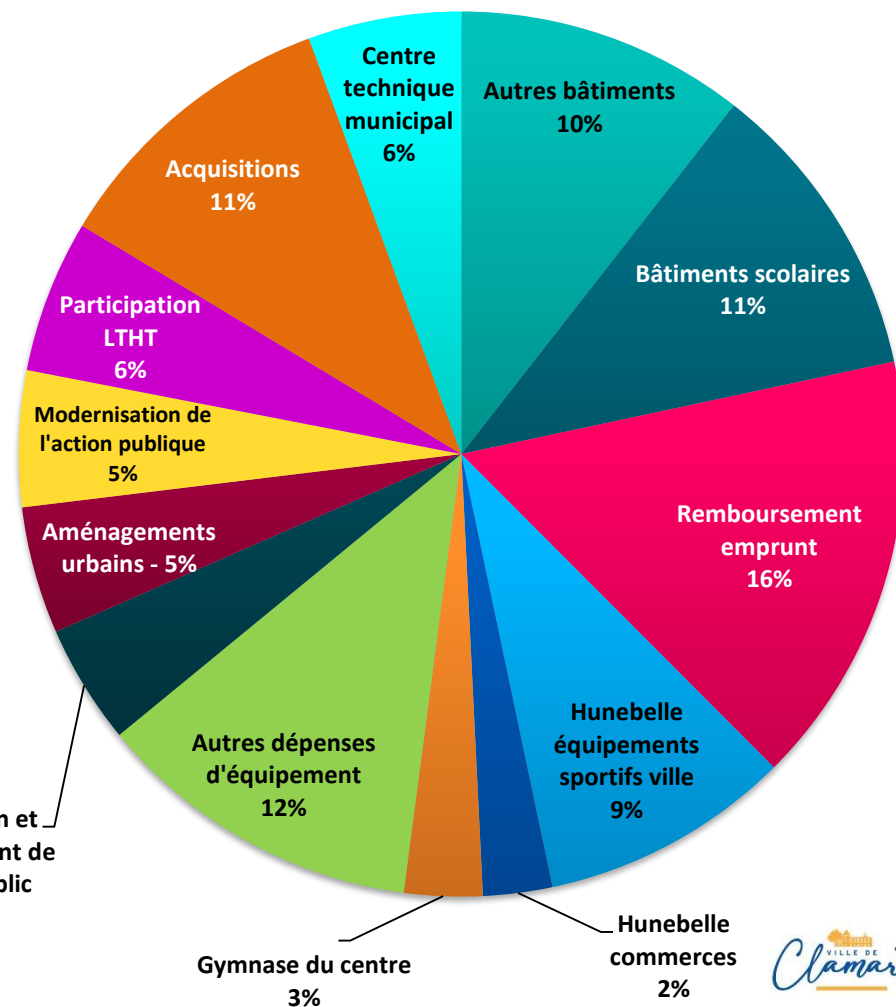
➤ Le budget annexe de l'office de tourisme est stable et toujours impacté un niveau faible de la taxe de séjour induit par la crise sanitaire de la COVID 19. Une subvention d'équilibre de 55 000 € sera nécessaire à l'équilibre du budget annexe.



# 3. Programmation des investissements

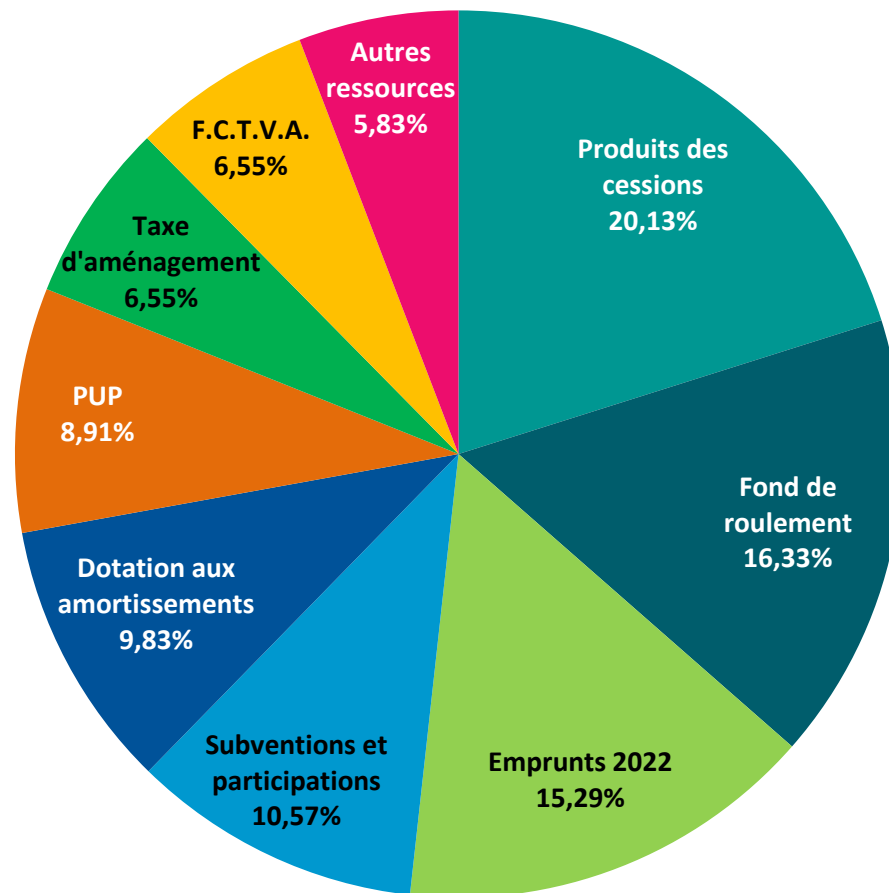
# 3. Programmation des investissements : les dépenses en 2022

DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN MILLIERS D'€	2022
Autres bâtiments	4 835
Bâtiments scolaires (maternelle rochers, GS plaine sud, ...)	5 076
Remboursement emprunt	7 265
Hunebelle équipements sportifs ville	4 198
Hunebelle commerces	1 160
Gymnase du centre	1 309
Autres dépenses d'équipement	5 481
Amélioration et embellissement de l'espace public	2 002
Aménagements urbains	2 127
Modernisation de l'action publique	2 275
Participation LTHT	2 556
Acquisitions	4 935
Centre technique municipal	2 560
<b>TOTAL</b>	<b>45 780</b>



# 3. Programmation des investissements : les ressources en 2022

RESSOURCES D'INVESTISSEMENT EN MILLIERS D'€	2022
Produits des cessions	9 213
Fond de roulement	7 477
Emprunts 2022	7 000
Subventions et participations	4 839
Dotations aux amortissements	4 500
PUP	4 081
Taxe d'aménagement	3 000
F.C.T.V.A.	3 000
Autres ressources	2 670
<b>TOTAL</b>	<b>45 780</b>

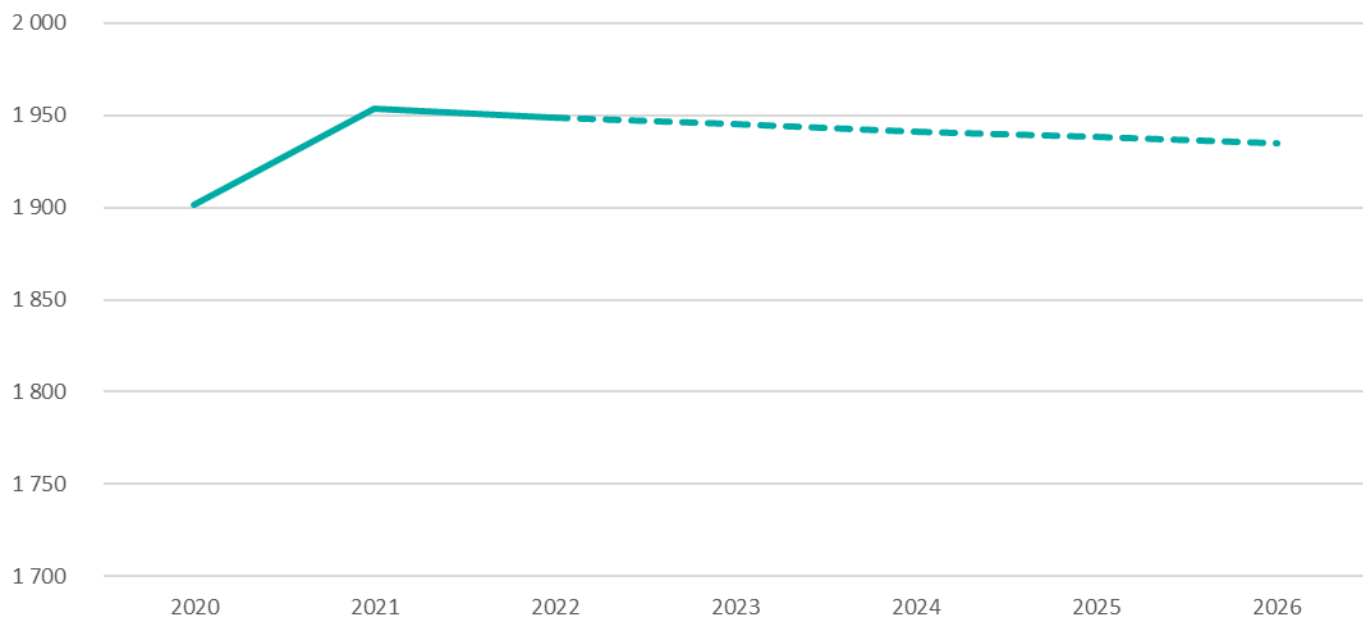


# 3. Programmation des investissements : la dette

<b>Encours au 01/01/2022</b>	<b>109,08 M €</b>
Emprunt 2022	+ 7,0 M €
Remboursement dette 2022	- 7,26 M€
Encours au 31/12/2022	108,82M €

Le montant de l'encours de la dette au 01/01/2022 s'établit à 109,08M€. Fin 2022, il diminuera pour s'établir à 108,82 M€.

Encours de dette en € / habitant à l'horizon 2026

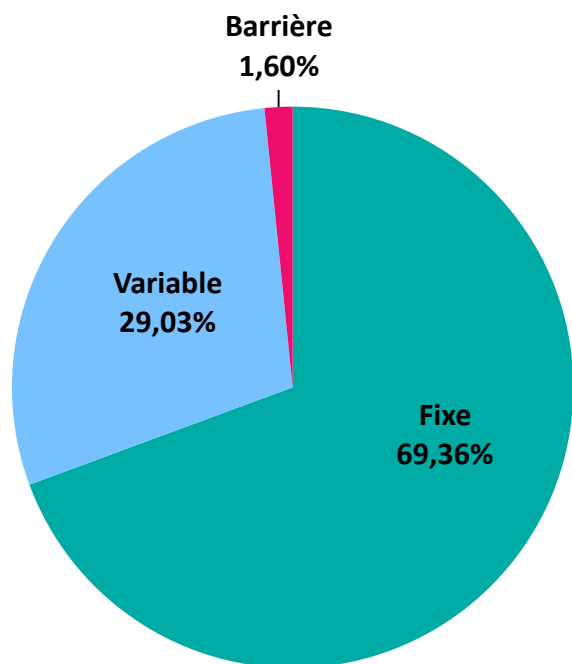


→ L'objectif est de ne pas augmenter l'encours de la dette au-delà de ce qui a été constaté fin 2021.

# 3. Programmation des investissements : la dette

## Encours de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2022

Type	Encours en M€	Part
Fixe	75,66	69,36%
Variable	31,67	29,03%
Barrière	1,75	1,60%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>109,08</b>	<b>100,00%</b>

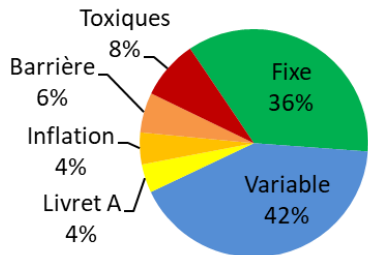


- Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'encours de la dette est majoritairement à taux fixes. La part de dette à taux variables est couverte contre une hausse des taux.
- En effet, sur l'année 2017 la municipalité a conclu trois opérations d'échanges de conditions d'intérêts dans le but de sécuriser la part de l'encours de la dette à taux variables contre une hausse des taux d'intérêt. Depuis janvier 2019, les taux variables de la Commune sont échangés par des taux fixes.

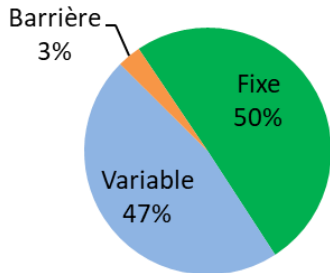
→ La dette de la Ville est sécurisée pour l'avenir quelle que soit l'évolution des taux d'intérêts. Cette sécurité est précieuse dans un contexte d'incertitude et de forte inflation.

# 3. La dette - une sécurité accrue ces dernières années

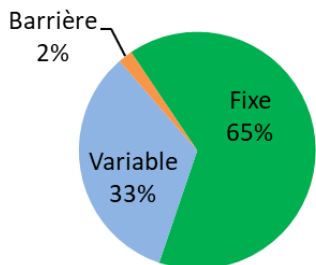
**Encours de la dette au 31/12/2014**  
61 176 724,26 €



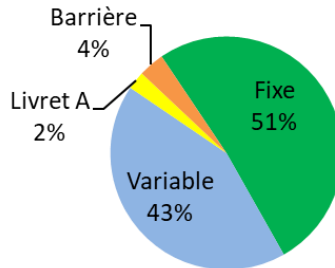
**Encours de la dette au 31/12/2017**  
88 650 097,24 €



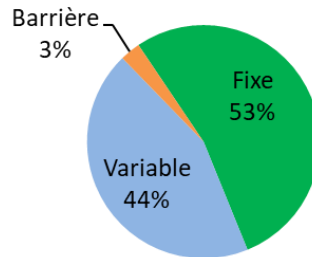
**Encours de la dette au 31/12/2020**  
101 588 361,82 €



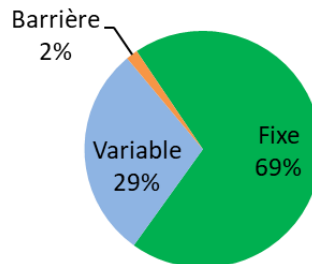
**Encours de la dette au 31/12/2015**  
91 011 684,00 €



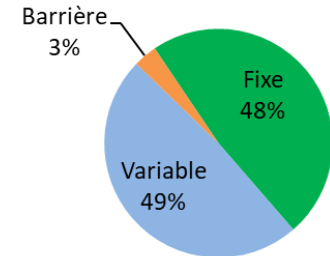
**Encours de la dette au 31/12/2018**  
88 452 736,82 €



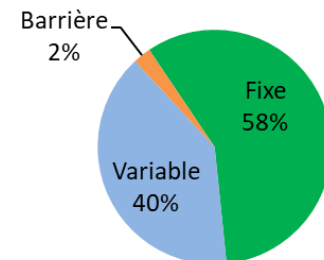
**Encours de la dette au 31/12/2021**  
109 083 186,14 €



**Encours de la dette au 31/12/2016**  
90 181 589,00 €



**Encours de la dette au 31/12/2019**  
91 325 649,58 €



**Au 31 décembre 2021 :**

- 69 % de la dette est à taux fixe
- 29 % à taux variable qui sont protégés contre toute hausse des taux d'intérêt

# 4. Éléments pluriannuels

## 4. Éléments pluriannuels : les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) du mandat 2014-2020 qui s'achèvent en 2022

	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018	Crédits de paiement 2019	Crédits de paiement 2020	Crédits de paiement 2021	Crédits de paiement 2022	Montant total de l'autorisation de programme
AP n°20170001 Ecole maternelle des rochers	725 310,33	1 938 210,98	2 220 979,39	3 862 315,14	2 024 940,54	2 118 208,62	12 889 965,00
AP n°20170005 Groupe scolaire plaine sud	213 687,17	1 060 420,09	9 624 431,83	3 137 418,17	912 493,37	1 261 549,37	16 210 000,00
AP n°20170006 Marché du Trosy	335 425,69	3 888 886,37	6 985 932,88	11 477 528,17	4 837 226,95	569 999,94	28 095 000,00

La Commune de Clamart est entrée dans le dispositif des AP/CP en 2017. Ces opérations pluriannuelles d'investissement prendront fin en 2022.



# 4. Éléments pluriannuels : les opérations pluriannuelles d'investissement du mandat 2020 à 2026

L'année 2022 et les années suivantes seront marquées par la poursuite du projet d'enfouissement de la ligne à haute tension :

Enfouissement de la ligne à très haute tension (phase 2)	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
	2 556 096	2 355 314	2 212 937	-	-	<b>7 124 347</b>

Au cours du mandat 2020 à 2026, la municipalité conduit d'autres projets d'investissements dont les impacts budgétaires seront pluriannuels et dont ceux à l'échelle de l'année 2022 seront les suivants :



Opérations pluriannuelles		Montants en € pour 2022
20210002	Hunebelle équipements sportifs (part ville)	4 198 400
20208005	Nouveau Centre technique municipal	2 560 491
OP 57	Gymnase du centre	1 308 983
20210003	Hunebelle commerces	1 160 000
	Aménagement place de la Gare	1 127 160
	Déploiement du stationnement	1 000 000
20161014	Maternelle Plaine	546 000
20162001/2	Hôtel de Ville et centre administratif	530 000
20161013	Maternelle Jardin Parisien	514 280
20164006	Eglise Saint-Pierre Saint-Paul	370 000

# 4. Éléments pluriannuels : la capacité d'autofinancement de la ville à l'échelle du mandat 2020 à 2026

Objectif du mandat :  
Redressement de la CAF à au moins 4,5 M € à horizon 2026

Capacité d'autofinancement brute en milliers €	CA 2019	CA 2020	CA 2021	2022	2023	2024	2025	2026
CAF brute	2 175	880	17536	2 500	2 750	3 250	3 500	4 500



# 5. Conclusion

## 5. Conclusion

- Vote du budget : 15 avril 2022 au plus tard.
- Le budget 2022 continuera à être impacté par la crise sanitaire de la COVID 19, au moins au premier trimestre 2022.
- Le programme municipal 2020 à 2026 sera mis en œuvre tout en garantissant les grands équilibres financiers de la Ville et le respect du développement durable.
- Aucune augmentation d'impôt depuis 2014. Et à la fin du mandat en 2026, 9 années consécutives de baisse des impôts.